

Impôt sur le revenu

prouve la femme d'agriculteur au moment de la déclaration d'impôt et je suis certain que nous partageons tous cette rage avec elle. C'est pourquoi je prie le gouvernement de mettre fin immédiatement à cette grossière injustice et de faire pour cela les changements qui s'imposent à la loi fiscale.

Je demande également aux ministres de l'Agriculture (M. Whelan) et des Finances de se rencontrer dans les plus brefs délais afin d'étudier ces problèmes. Si cela leur est impossible, je propose au ministre des Finances de rencontrer les présidents des organismes agricoles du pays; je suis convaincu que les deux parties en auraient long à se dire sur beaucoup de choses.

La Fédération canadienne de l'agriculture a rédigé une longue liste d'importantes modifications législatives à apporter et de nombreuses injustices à supprimer de la loi de l'impôt sur le revenu. J'appuie de tout cœur les recommandations de la Fédération et j'aimerais dès maintenant en porter quelques-unes à l'attention du ministre des Finances et des autres membres du cabinet. Permettez-moi de vous entretenir, par exemple, des dispositions visant à permettre aux agriculteurs d'assujettir une partie de leurs terres à un régime modifié d'épargne-retraite afin de pouvoir investir tous leurs fonds dans l'exploitation de leurs fermes. Nous avons souvent parlé de cela. Je sais que mon collègue, le député de Swift Current—Maple Creek a déjà soulevé cette question à de nombreuses reprises et j'ai la conviction que cette disposition pourrait également s'appliquer au revenu tiré d'une exploitation agricole. Il en résulterait un régime de stabilisation indépendant et à financement autonome.

● (2207)

L'industrie agricole aurait besoin que l'exemption des gains de capital réalisés sur les fermes passent de \$1,000 à \$2,000 par année pour tenir compte au moins en partie de l'inflation subie depuis 1971. Il faudrait également prévoir le rajustement statistiquement déterminé des valeurs des terres agricoles au jour de l'évaluation, en particulier pour les cas où le jour de l'évaluation a coïncidé avec une période où l'on peut démontrer que les prix ont été anormalement faibles. Je suis certain que l'on pourrait citer bien des exemples pour étayer cette demande. Encore une fois, mon collègue de Norfolk-Haldimand l'a de nouveau mentionné ce soir.

Le gouvernement devrait étendre à tous les producteurs de grain et à tous les éleveurs de bétail les modalités d'ajournement des recettes qui s'appliquent actuellement aux cultivateurs de grain de l'Ouest. On devrait prévoir que dans les cas où le contribuable ne vit pas sur sa terre mais qu'il continue à exploiter sa ferme, et cette situation se présente souvent, que son option de \$1,000 pour le choix de sa résidence principale soit maintenue. Il devrait y avoir une disposition prévoyant que, si un cultivateur vend ses terres mais conserve son domicile, il devrait, à son choix, pouvoir profiter à ce moment de l'exemption annuelle de \$1,000 accumulée.

Nous demandons également qu'une disposition accorde au contribuable le droit statutaire de remplir un rapport d'impôt modifié jusqu'à deux ans après l'avoir rempli pour la première fois afin de le protéger de la perte de ses droits dans les cas où il aurait payé des impôts en trop. Je voudrais demander au ministre du Revenu national ici présent (M. Guay) de même qu'à son collègue le ministre des Finances s'ils sont prêts à

tenir sérieusement compte de certaines de ces recommandations. Soit dit en passant, ce ne sont pas mes recommandations personnelles, mais celles de la Fédération canadienne de l'agriculture, et nous les appuyons certainement. Elles comprennent aussi la demande d'une exemption annuelle prescrite des gains de capital pour les terres conservées pour l'exploitation agricole familiale. J'en ai déjà parlé ce soir, mais je n'énumérerai pas toutes les recommandations de la Fédération, même si je suis persuadé que nous pourrions facilement toutes les appuyer. J'espère simplement que le ministre du Revenu national, malgré toutes ses nombreuses occupations, pourra trouver le temps d'examiner quelques-unes des recommandations que la Fédération canadienne de l'agriculture a faites maintes et maintes fois au gouvernement.

Ce ne sont là que quelques-unes des recommandations; elles méritent d'être sérieusement prises en considération et, en fait, d'être appuyées. Il serait temps que le gouvernement commence à se rendre compte des inquiétudes des Canadiens moyens, en particulier de ceux qui travaillent en agriculture et qui ont toujours été roulés d'aussi loin que je me souviens.

Je termine en déclarant que, l'étude du bill article par article à la Chambre, étant donné que le gouvernement va imposer la clôture, sera pour un grand nombre de députés l'unique occasion de faire des recommandations relativement à certaines des dispositions.

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots à propos de ce bill. Je devrais peut-être m'en tenir au protocole et féliciter le ministre des Finances (M. Chrétien) de son entrée en fonctions, mais bien que je l'avoue, j'hésite à le faire, car, à mon avis, le portefeuille qu'il détenait auparavant lui convenait beaucoup mieux que celui-ci. Par ailleurs, au rythme où le premier ministre (M. Trudeau) engloutit les titulaires de ce portefeuille, il ne tardera pas sans doute à avoir des difficultés, sinon dans l'exercice de ses fonctions, tout au moins des ennuis de santé. J'ai toujours bien aimé ce monsieur, je l'avoue sincèrement, et je n'aime pas le voir soumis à la torture comme il l'est à présent dans ce portefeuille. J'ai même trouvé ce soir qu'il avait l'air bien fatigué, ce que je comprends, car c'est sans doute la tâche du gouvernement la plus difficile, et c'est certainement plus ingrat que ce rôle de premier ministre, car je crois qu'il prend son travail plus au sérieux que ne le fait ce dernier.

J'étais à la Chambre l'autre jour quand l'un des députés a parlé de la mesure adoptée le printemps dernier à la Chambre, demandant que les détenteurs d'obligations d'épargne soient tenus de fournir leur numéro d'assurance sociale lorsqu'ils les convertissent en espèces. S'ils n'ont pas de numéro d'assurance sociale, ou s'ils préfèrent ne pas le divulguer, ce qui est très improbable, la banque est tenue par le gouvernement de retenir 25 p. 100 de la valeur de leurs coupons. Personnellement, j'estime qu'il s'agit là d'une mesure déplorable. Par ailleurs, le ministre des Finances m'a semblé trouver intéressante une suggestion voulant que le gouvernement supprime cette disposition, afin de permettre aux gens d'aller à la banque pour échanger leurs coupons sans avoir à subir cette pénalité que constitue la déduction de 25 p. 100. Peut-être l'actuel ministre des Finances se trouve-t-il paralysé par le système dans lequel il évolue. De tempérament et par convic-